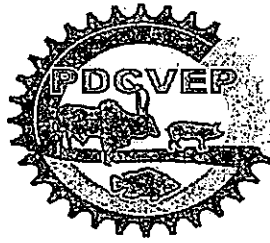


RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTÈRE DE L'ÉLEVAGE, DES PÊCHES
ET DES INDUSTRIES ANIMALES



MINISTRY OF LIVESTOCK, FISHERIES
AND ANIMAL INDUSTRIES

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DES
PRODUCTIONS ET DES INDUSTRIES
ANIMALES

DEPARTMENT FOR THE DEVELOPMENT OF
ANIMAL PRODUCTION AND INDUSTRIES

PROJET DE DEVELOPPEMENT DES
CHAÎNES DE VALEURS DE L'ELEVAGE ET
DE LA PISCICULTURE (PDCVEP)

LIVESTOCK AND FISH FARMING VALUE
CHAIN DEVELOPMENT PROJECT
(PDCVEP)

MAITRE D'OUVRAGE : MINISTERE DE L'ELEVAGE, DES PÊCHES ET DES
INDUSTRIES ANIMALES.

MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE : PROJET DE DEVELOPPEMENT DES CHAÎNES DE
VALEUR DE L'ELEVAGE ET DE LA PISCICULTURE (PD CVEP)

COMMISSION SPECIALE DE PASSATION DES MARCHES AUPRES DU PROJET DE
DEVELOPPEMENT DES CHAÎNES DE VALEUR DE L'ELEVAGE ET DE LA
PISCICULTURE

(CSPM PDCVEP)

.....

DEMANDE DE COTATION OUVERTE N° 2003/DCO/MINEPIA/CSPM-PDCVEP/UCP/Stg
PM1/SPM/2024 DU 12/04/2024

POUR L'ACQUISITION DES EQUIPEMENTS DE PROVENDERIE DES CENTRES
D'EMBOUCHE BOVINE DE JAKIRI, NDOKAYO ET FARO EN TROIS (03) LOTS: LOT 1 :
JAKIRI, LOT 2 : NDOKAYO ET LOT 3 : FARO.

FINANCEMENT : ACCORD DE PRET BAD N° 2000200003001 DU 03 AVRIL 2020

FONDS DE CONTREPARTIE DU PDCVEP, EXERCICE 2024 ET SUIVANTS

Avril 2024



GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DEVELOPPEMENT



CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION :

PIECE N°0 – AVIS DE CONSULTATION

PIECE N°I – LETTRE D'INVITATION À SOUMISSIONNER (Non Applicable)

PIECE N°II – REGLEMENT DE CONSULTATION

- 2.1 - Le dossier de consultation
- 2.2 - Préparation des offres
- 2.3 - Dépôt des offres
- 2.4 - Ouverture des plis et évaluation des offres
- 2.5 - Attribution de la lettre-commande

PIECE N°III – MODELES D'ANNEXES

- 3.1 - Lettre de soumission
- 3.2 - Description technique des prestations
- 3.3 - Cadre de devis estimatif, description et quantitatif
- 3.4 – Tableau de comparaison des offres

PIECE N°IV – PROJET DE LETTRE-COMMANDE

Lettre-Commande

Sommaire

- Chapitre I : Généralités
- Chapitre II : Exécution de la lettre-Commande
- Chapitre III : Dispositions financières
- Chapitre IV : Dispositions diverses

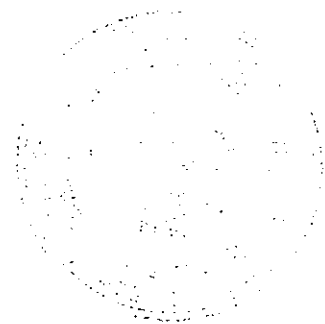


Table des matières

PIECE N°0	6
AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION.....	6
PIECE N°I.....	16
LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER.....	16
PIECE N°II.....	17
REGLEMENT DE LA CONSULTATION.....	17
2.1 – LE DOSSIER DE CONSULTATION.....	18
2.2 – PREPARATION DES OFFRES.....	18
2.3 – DEPOT DES OFFRES	19
2.4 – OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES.....	19
2.5 – ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE	22
PIECE N°III.....	34
MODELES D'ANNEXES.....	34
PIECE N° IV	39
PROJET DE LETTRE-COMMANDE.....	39
ANNEXES	50
Annexe 1 : LISTE DES BANQUES ET ASSURANCES	50
Annexe 2 : Plans.....	52

PIECE N°0

AVIS DE CONSULTATION POUR UNE DEMANDE DE COTATION



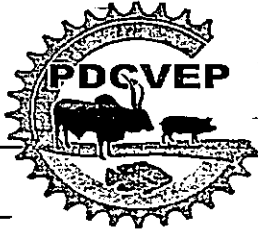
RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTÈRE DE L'ÉLEVAGE, DES PÊCHES
ET DES INDUSTRIES ANIMALES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DES
PRODUCTIONS ET DES INDUSTRIES
ANIMALES

PROJET DE DEVELOPPEMENT DES
CHAINES
DE VALEUR DE L'ELEVAGE ET DE LA
PISCICULTURE (PDCVEP)



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF LIVESTOCK, FISHERIES
AND ANIMAL INDUSTRIES

GENERAL SECRETARIAT

DEPARTMENT FOR THE DEVELOPMENT OF
ANIMAL PRODUCTION AND INDUSTRIES

LIVESTOCK AND FISH FARMING VALUE
CHAIN DEVELOPMENT PROJECT (PDCVEP)

- Avis de Cotation Ouverte

N° 0003/ACO/MINEPIA/CSPM PDCVEP/UCP/SPM/Stg PM1/2024 du 12/04/2024

Relative à l'acquisition des équipements de provenderie des centres d'embouche bovine de Jakiri, Ndokayo et Faro en trois (03) lots : lot 1 : Jakiri, lot 2 : Ndokayo et lot 3 : Faro.

Financement : ACCORD DE PRET BAD N° 2000200003001 DU 03 AVRIL 2020/ Fonds de Contrepartie du PDCVEP, Exercice 2024 et Suivants.

1 - Objet de la consultation :

Le Ministre de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales, lance un Avis de consultation Ouverte pour l'acquisition des fournitures désignés ci-après : Acquisition des équipements de provenderie des centres d'embouche bovine de Jakiri, Ndokayo et Faro en trois (03) lots : lot 1 : Jakiri, lot 2 : Ndokayo et lot 3 : Faro.

2 - Financement :

Ces prestations sont financées sur l'Accord DE PRET BAD N° 2000200003001 DU 03 AVRIL 2020/ Fonds de Contrepartie du PDCVEP, Exercice 2024 et Suivants.

3 - Consistance des travaux :

Les prestations faisant l'objet du présent lot unique comprennent la fourniture :

- Broyeur - mélangeur y compris Groupe électrogène
- Balancé de pesée des aliments

4 - Allotissement :

Les prestations objet du présent Avis à cotation font l'objet de trois (03) lots répartis ainsi qu'il suit :

N° lot	Désignations	Budget Prévisionnel TTC
Lot 1	Site de Jakiri	14 608 125 FCFA
Lot 2	Site de Ndokayo	14 608 125 FCFA
Lot 3	Site de Faro	14 608 125 FCFA
TOTAL		43 824 375 FCFA

5. Délai de livraison :

Le délai prévu pour l'exécution des prestations est de deux (02) mois calendaires pour chaque lot.

6 - Participation :

La participation est ouverte à égalité de conditions à toutes les Entreprises de droit camerounais de prestations de travaux et de services.

7 - Consultation :

Le Dossier de cotation peut être consulté aux heures ouvrables (7h 30 à 15h 30) dès publication du présent avis à l'Unité de Coordination du Projet de Développement des Chaînes de Valeur de l'Elevage et de la Pisciculture (PDCVEP), située à Stone Building au Quartier Golf, 105, Avenue Rosa Park, façade latérale de l'Ambassade des Etats Unis, Yaoundé ; République du Cameroun.

8 - Acquisition de la Demande de Cotation :

Le Dossier de Cotation (DC) peut être retiré dès publication du présent avis à l'Unité de Coordination du Projet de Développement des Chaînes de Valeur de l'Elevage et de la Pisciculture (PDCVEP), située à Stone Building au Quartier Golf, 105, Avenue Rosa Park, façade latérale de l'Ambassade des Etats Unis, Yaoundé ; République du Cameroun, sur présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de vingt-cinq mille (25 000) Francs CFA.

La copie dudit reçu sera déposée au lieu du retrait du Dossier de Cotation.

9 - Remise des Cotations :

Chaque cotation, rédigée en anglais ou en français, en sept (07) exemplaires, dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra être déposée à l'Unité de Coordination du Projet de Développement des Chaînes de Valeur de l'Elevage et de la Pisciculture (PDCVEP), située à Stone Building au Quartier Golf, 105, Avenue Rosa Park, façade latérale de l'Ambassade des Etats Unis, Yaoundé ; République du Cameroun., au plus tard le 14/05/2024 à 13 heures, heure locale et devra porter la mention :

Avis de Cotation Ouverte

N° 0003/ACO/MINEPIA/CSPM PDCVEP/UCP/SPM/Stg PM1/2024 du 12/04/2024
Relative à l'acquisition des équipements de provenderie des centres d'embouche bovine de Jakiri, Ndokayo et Faro en trois Lots : Lot 1 : Jakiri, Lot 2 : Ndokayo et Lot 3 : Faro.

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement. »

10 - Cautionnement provisoire :

Les cotations devront être accompagnées, d'un cautionnement provisoire (garantie bancaire de soumission) d'un montant de Trois cent mille (300 000) FCFA pour chaque lot, et d'une durée de validité de quarante-cinq (45) jours. Cette caution se présente sous la forme d'une garantie émise par un organisme financier (établissement bancaire ou une compagnie d'assurance agréée dans la branche caution) agréé par le Ministère des Finances conformément à la réglementation en vigueur, ou d'un chèque certifié émis par une banque agréée de premier ordre. Elle demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus au-delà du délai de validité des offres.

L'absence du cautionnement provisoire dans la Demande de Cotation entraîne à l'ouverture entraîne le rejet systématique de la cotation et sa non-conformité accorde au soumissionnaire un délai maximum de quarante-huit heures (48h) pour la rendre conforme.

Dans le cas où le soumissionnaire est attributaire de Lettre Commande, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

11- Recevabilité des Cotations :

Les cotations parvenues après la date et l'heure de dépôt des offres ou celles ne respectant pas le mode de séparation de l'offre financière du dossier administratif et l'offre technique seront irrecevables.

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission d'un montant tel présenté ci-haut, établie par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la Demande de Cotation. Cette caution entrera en vigueur dès la date limite de soumission et restera valable jusqu'au trentième (30ième) jour inclus après le délai de validité des offres.

Toute cotation incomplète conformément aux prescriptions de la Demande de Cotation sera déclarée irrecevable, notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

12 - Ouverture des plis :

L'ouverture des cotations (administratives, techniques et financières) aura lieu le 14/05/2024 dès 14 heures dans la salle des réunions de la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Projet de Développement des Chaînes de Valeurs d'Élevage et de la Pisciculture située à Stone Building au Quartier Golf, 105, Avenue Rosa Park, façade latérale de l'Ambassade des États Unis, Yaoundé ; République du Cameroun.

L'ouverture des plis se fera en un temps et en trois étapes :

- 1ère étape : Ouverture de l'enveloppe A contenant les pièces administratives (volume 1),
- 2ème étape : Ouverture de l'enveloppe B contenant les offres techniques (volume 2)
- 3ème étape : Ouverture de l'enveloppe C contenant les offres financières (volume 3).

Seuls les soumissionnaires assistent à cette séance d'ouverture ou peuvent s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée par une procuration et ayant une bonne connaissance du dossier.

13- Présentation des cotations :

Les documents constituant la cotation sont repartis en trois volumes ci-après contenus dans une enveloppe fermée et scellée dont :

- L'enveloppe A contenant les pièces administratives (volume 1) ;
- L'enveloppe B contenant l'offre technique (volume 2) ;
- L'enveloppe C contenant l'offre financière (volume 3).

Les trois enveloppes ainsi présentées seront ensuite placées sous pli dans une simple enveloppe unique, fermée et scellée portant uniquement la mention de l'Avis à Cotation en cause.

Les différentes pièces de chaque offres seront numérotées dans l'ordre du Dossier de Cotation et séparées par des intercalaires de même couleur (autre que la couleur blanche).

14- Critères d'évaluation des cotations :

14.1 Critères éliminatoires

- a) **Dossier administratif incomplet pour :**
 - Absence de la caution de soumission ;
 - Absence après un délai de 48 heures après le dépôt des offres, d'au moins une des pièces du dossier administratif à l'exception de la caution de soumission ;
 - Non-conformité après un délai de 48 heures après le dépôt des offres, d'au moins une des pièces du dossier administratif ;
 - Fausse déclaration ou pièce falsifiée ou non authentique.
 - b) **Offre Technique incomplète pour absence de l'une des pièces suivantes :**
 - Avoir réalisé au moins une (01) Lettre Commande de la Fourniture et/ou installations/Montage des équipements de provenderie et/ou Fourniture et montage des équipements similaires d'un montant global supérieur ou égal à dix millions (10 000 000) Francs CFA réalisés au cours des cinq (05) dernières années ;
 - Délai de réalisation des travaux 02 mois.
 - Non satisfaction, au moins, à 95% des critères essentiels
 - c) **Offre financier incomplet ou absence de l'une des pièces suivantes :**
 - Absence de la lettre de soumission timbrée et signée ;
 - Absence du bordereau des prix (BP) ;
 - Absence du détail quantitatif et estimatif (DQE) et sous-détails des prix ;
 - Omission dans l'offre financière (Bordereaux de Prix, DQE) d'un prix quantifié ;
 - Capacité financière du soumissionnaire inférieure à quinze millions (15 000 000) F CFA ;
- La comparaison des offres financières : la vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ; L'élaboration d'un tableau récapitulatif des offres.
- d) **Omission d'un prix quantifié ;**
 - e) **Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;**
 - f) **N'avoir pas obtenu au moins un total de 7 critères sur l'ensemble des 9 critères essentiels ;**

10.2. Critères essentiels

Les offres techniques

Les offres techniques seront notées suivant les critères-essentiels ci-après :

- a) Présentation de l'offre, **01 critère**
- b) Note d'organisation et planning de livraison, **02 critères**
- c) Personnel, **01 critère**
- d) Matériels, **01 critère**
- e) Garantie, **01 critère**
- f) Service après-vente, **01 critère**
- g) Référence du soumissionnaire, **02 critère.**

15- Durée de validité des cotations :

Les soumissionnaires seront engagés par leurs cotations pendant une période de quarante-cinq (45) jours à compter de la date limite fixée pour le dépôt des offres.

16 - Attribution de la lettre commande :

Le Maître d'Ouvrage délégué attribuera la lettre commande au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier de Demande de Cotation et ayant été évaluée la moins-distante.

17 - Renseignements :

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à l'Unité de Coordination du Projet de Développement des Chaînes de Valeurs de l'Élevage et de la Pisciculture, située à Stone Building au Quartier Golf, 105, Avenue Rosa Park, façade latérale de l'Ambassade des Etats Unis, Yaoundé ; République du Cameroun E-mail : _elev.piscult@gmail.com / taponfack_j@yahoo.fr

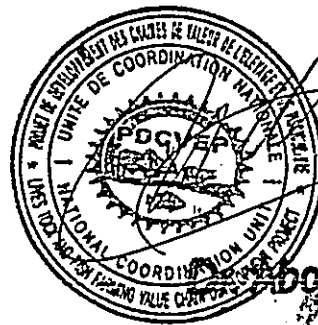
Téléphone : 243 10 11 90 ; Code Postal : 35 602 Yaoundé – Bastos,

Yaoundé, le 12 2 APR 2024

LE COORDONNATEUR NATIONAL DU PDCVEP

Ampliations:

- MINMAP ;
- ARMP ;
- Affichage.



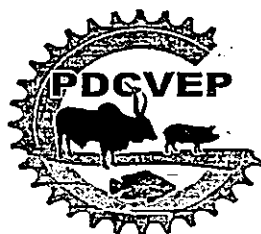
Abou Bakar Njaya
Directeur de Recherche

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTÈRE DE L'ÉLEVAGE, DES
PÊCHES
ET DES INDUSTRIES ANIMALES

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DES
PRODUCTIONS ET DES INDUSTRIES
ANIMALES

PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES
CHAÎNES DE VALEURS DE L'ÉLEVAGE ET
DE LA PISCICULTURE (PDCVEP)



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF LIVESTOCK, FISHERIES
AND ANIMAL INDUSTRIES

DEPARTMENT FOR THE DEVELOPMENT OF
ANIMAL PRODUCTION AND INDUSTRIES

LIVESTOCK AND FISH FARMING VALUE
CHAIN DEVELOPMENT PROJECT
(PDCVEP)

Open Quotation Notice

N° 0003/ACO/MINEPIA/CSPM PDCVEP/UCP/SPM/Stg-PM1/2024 of 12/04/2024

Relative to the acquisition of feeding equipment for the Jakiri, Ndokayo and Faro cattle fattening centres in three (03) lots: lot 1: Jakiri, lot 2: Ndokayo and lot 3: Faro.

Funding: Financing Agreement BAD N° 2000200003001 of 03 AVRIL 2020/ Republic of Cameroon: Fiscal year 2024 and following.

1 - Subject of the tendering:

The National Coordinator of the Livestock and Fish Farming Value Chain Development Project (PDCVEP) launches a Notice of Open Consultation for the acquisition of feeding equipment for the Jakiri, Ndokayo and Faro cattle fattening centres in three lots: lot 1: Jakiri, lot 2: Ndokayo and lot 3: Faro.

2 - Funding:

These services are financed under Financing Agreement BAD N° 2000200003001 of 03 AVRIL 2020/ Republic of Cameroon: Fiscal year 2024 and following.

3 - Consistency of the service:

The services covered by this single lot include acquisition of :

- Grinder - mixer including generator set
- Food weighing scale

4 - Allotment

The services covered by this invitation to tender are divided into three (03) lots as follows :

N° lot	Description	Estimated budget including VAT
Lot 1	Site of Jakiri	14 608 125 FCFA
Lot 2	Site of Ndokayo	14 608 125 FCFA
Lot 3	Site of Faro	14 608 125 FCFA
TOTAL		43 824 375 FCFA -

5 - Delivery time:

The time limit for the execution of services is two (02) calendar months for each lot.

6 - Participation:

Participation is open on equal terms to all Companies under Cameroonian law providing works and services.

7 - Consultation

The tender file can be consulted during working hours (from 7:30 a.m. to 3:30 p.m.) as soon as this notice is published at the Livestock and Fish Farming Value Chain Development Project Coordinating Unit, located at Stone Building at Golf Quarter, 105, Avenue Rosa Park, side facade of the United States Embassy, Yaoundé; Republic of Cameroon.

8 - Acquisition of tender file:

The Quotation File (CĐ) may be withdrawn upon publication of this notice at the Coordination Unit of the Livestock and Fish Farming Value Chain Development Project (PDCVEP), located at Stone Building in the Golf Quarter, 105, Avenue Rosa Park, side facade of the United States Embassy, Yaoundé; Republic of Cameroon, upon presentation of a receipt for payment to the Public Treasury of a non-refundable sum for the costs of purchasing the file of twenty-five thousand (25,000) CFA francs.

The copy of said receipt will be deposited at the place of withdrawal of the Quotation File.

9 - Submission of quotations:

Each offer, written in English or French, in seven (07) copies, including one (01) original and six (06) copies marked as such, must be submitted to the Coordination Unit of the Value Chain Development Project of Livestock and Fish Farming (PDCVEP), located at Stone Building in the Golf Quarter, 105, Avenue Rosa Park, side facade of the United States Embassy, Yaoundé; Republic of Cameroon., no later than 14/05/2024 at 13 p.m. local time and must bear the words:

Open Quotation Notice

N° 0003/DCO/MINEPIA/CSPM-PDCVEP/ UCP/ SPM/Stg PM1/2024 DU 12/04/2024

Relating to the acquisition of feeding equipment for the Jakiri, Ndokayo and Faro cattle fattening centres in three lots: Lot 1: Jakiri, Lot 2: Ndokayo and Lot 3: Faro.

« To be open only during counting session. »

10 - Provisional security:

Quotations must be accompanied by a provisional bond (tender bank guarantee) of three hundred thousand (300 000) FCFA, valid for forty-five (45) days. This guarantee shall be in the form of a guarantee issued by a financial institution (a bank or insurance company approved in the guarantee sector) approved by the Ministry of Finance in accordance with the regulations in force, or a certified cheque issued by a first class approved bank. It will remain valid up to and including the thirtieth day after the bid validity deadline.

If the provisional deposit is not included in the Request for Quotation, the quotation will be systematically rejected and the tenderer will have a maximum of forty-eight-hours (48h) in which to make it compliant.

If the tenderer is awarded the Letter Order, the provisional bond will be released once the final bond has been lodged.

11- Admissibility of quotations:

Quotations received after the date and time of submission of offers or those not respecting the method of separating the financial offer from the administrative file and the technical offer will be inadmissible.

Each bidder must attach to their administrative documents, a bid bond of an amount as presented above, established by a first-class bank approved by the Ministry of Finance and listed in the Quotation Request. This guarantee will come into force from the submission deadline and will remain valid until the thirtieth (30th) day inclusive after the offer validity period.

Any incomplete quotation in accordance with the requirements of the Quotation Request will be declared inadmissible. In particular, the absence of the bid bond issued by a first-class bank approved by the Ministry of Finance.

12 - Opening of the quotations:

The opening of administrative, technical and financial bids will take place on 14/05/2024 from 14 noon in the meeting room of the Special Tender Board for the Livestock and Fish Farming Value Chains Development Project located at Stone Building, at Quartier Golf, 105, Avenue Rosa Park, side facade of the United States Embassy, Yaoundé; Republic of Cameroon

The opening of the bids will be done in one time and in three stages:

- 1st stage: Opening of envelope A including the administrative documents (volume 1);
- 2nd stage: Opening of envelope B including the technical bids (volume 2);
- 3rd stage: Opening of envelope C including the financial bids (volume 3).

Only bidders attend this opening session or can be represented by a single person of their choice, duly authorized and with good knowledge of the file.

13 - Presentation of quotations :

- The documents constituting the bids are divided into three volumes below contained in a closed and sealed envelope, including:
 - Envelope A including the administrative documents (volume 1);
 - Envelope B including the technical bid (volume 2);
 - Envelope C including the financial bid (volume 3).

The three envelopes thus presented will be placed in a simple single, closed and sealed envelope bearing only the mention of the call for tenders in question.

The different parts of each bid will be numbered as the Quotation File and separated by interleaves of the same color (other than white).

14 - Bid evaluation criteria:

14.1 Eliminary criteria

a) Administrative file incomplete for :

- Absence of the tender deposit;
- Absence, after a period of 48 hours following the submission of tenders, of at least one of the documents in the administrative file, with the exception of the tender deposit;
- Non-conformity of at least one of the documents in the administrative file within 48 hours of the submission of tenders;
- False declaration or falsified or non-authentic document.

b) Incomplete Technical Tender due to the absence of one of the following documents:

- Having carried out at least one (01) Letter Order for the supply and/or assembly of feed mill equipment and/or the supply and assembly of similar equipment for a total amount equal to or greater than ten million (10,000,000) CFA francs over the last five (05) years;
- Completion time 02 months.
- Failure to meet at least 95% of the essential criteria

c) Incomplete financial offer or absence of one of the following documents:

- Absence of the stamped and signed tender letter;
- Absence of the price schedule (BP);
- Absence of the detailed price list (DQE) and price sub-details;

- Omission of a quantified price from the financial offer (Price Schedule, QED);
- Tenderer's financial capacity less than fifty millions (15,000,000) CFA francs;

Comparison of financial offers: verification of arithmetic operations, using unit prices in words where necessary to make the necessary corrections; drawing up a summary table of offers.

d) Omission of a quantified price;

e) False declaration or falsified document;

f) Failure to obtain at least a total of 7 out of the 9 essential criteria;

14.2 Essential criteria —

Technical offers

The technical offers will be scored according to the following essential criteria:

- a) Presentation of the offer, 01 criterion
- b) Organisational note and delivery schedule, 02 criteria
- c) Personnel, 01 criterion
- d) Equipment, 01 criterion
- e) Warranty, 01 criteria
- f) After-sales service, 01 criteria
- g) Tenderer's reference, 02 criteria.

15- Period of validity of bids:

Bidders will be bound by their offers for a period of forty-five (45) days from the deadline set for submission of offers.

16 – Awarding of the Order Letter:

The delegated Project Owner will award the order letter to the bidder whose offer has been recognized as substantially compliant with the Quotation Request File and having been evaluated the lowest.

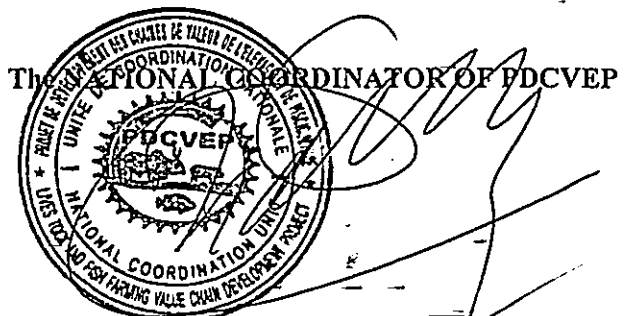
17 - Information:

Additional information can be obtained during working hours from the Livestock and Fish Farming Value Chain Development Project Coordinating Unit, located at Stone Building in the Golf Quarter, 105, Avenue Rosa Park, side facade of the United States Embassy, Yaoundé; Republic of Cameroon.

Email address: elev.piscult@gmail.com / taponfack_j@yahoo.fr.

Yaoundé, on 02 APR 2024

Copies:
-MINMAP;
-ARMP;
-CS / -Display



Dr. Anoumar Njoya
Directeur de Recherche

PIECE N°II
REGLEMENT DE LA CONSULTATION

2.1 – LE DOSSIER DE CONSULTATION

Article 1^{er} – Contenu du Dossier de consultation

- 1.1 Le Dossier de consultation décrit les fournitures faisant l'objet d'une certaine catégorie de lettre commande, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions de ces lettre-commandes
- 1.2 Le dossier de consultation comprend les documents ci-après :
 - a) La lettre d'invitation à soumissionner,
 - b) Les spécifications techniques,
 - c) Le bordereau descriptif et quantitatif,
 - d) Le modèle de soumission,
 - e) Le projet de lettre commande,
 - f) Le modèle de tableau de comparaison des offres.
- 1.3 Le Fournisseur devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de consultation.

2.2 – PREPARATION DES OFFRES

Article 2 – Langue de l'offre

L'offre ainsi que toute la correspondance constituant l'offre seront rédigés en français ou en anglais.

Article 3 – Documents constitutifs de l'offre

L'offre présentée par le fournisseur comprendra les documents suivants dûment remplis :

- (a) La soumission, datée et signée,
- (b) Le Bordereau Descriptif et Quantitatif dûment rempli, daté et signé.

Les documents constituant l'offre sont repartis en trois volumes ci-après contenus dans une enveloppe fermée et scellée dont :

- L'enveloppe A contenant les pièces administratives (volume 1) ;
- L'enveloppe B contenant l'offre technique (volume 2) ;
- L'enveloppe C contenant l'offre financière (volume 3).

Les trois enveloppes ainsi présentées seront ensuite placées sous pli dans une simple enveloppe unique, fermée et scellée portant uniquement la mention de la Demande de cotations en question.

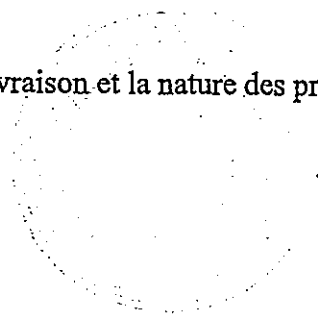
Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre du Dossier de Cotation et séparées par des intercalaires de même couleur (autre que la couleur blanche).

Article 4 – Offre

4.1 Le Fournisseur précisera dans la soumission le lieu de livraison et la nature des prix :

- (a) hors taxes sur la valeur ajoutée (HTVA)

et



(b) Toutes taxes et tous droits de douanes (TTC), compris.

4.2 Le Fournisseur complétera le Bordereau Descriptif et Quantitatif fourni dans le Dossier de consultation, en indiquant les caractéristiques des fournitures dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires, le prix total pour chaque article et les délais des fournitures qu'il se propose de livrer en exécution de la lettre commande.

4.3 Le Fournisseur remplira et signera le projet de lettre commande

Article 5 – Monnaie de l'offre

Les prix seront libellés en FRANCS CFA.

Article 6 – Délai de validité des offres

Les offres seront valables pour une période 45 jours.

2.3 – DEPOT DES OFFRES

Article 7 – Cachetage et marquage des offres

Les fournisseurs placeront l'original et les copies de leur offre dans une enveloppe cachetée :

(a) adressée au Maître d'Ouvrage à l'adresse indiquée dans la lettre d'invitation à soumissionner ou l'avis de cotation

et

(b) portant le nom du projet, le titre et le numéro de la consultation qu'indiqués dans la lettre d'invitation à soumissionner ou l'avis de cotation.

L'offre du soumissionnaire sera composée d'un (01) original et de six (06) copies marquées comme telle (avec une copie marquée ARMP).

Article 8 – Date et heure limite de dépôt des offres

(a) Les offres doivent être reçues à l'adresse et au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans la lettre d'invitation à soumissionner ou l'avis de cotation.

2.4 – OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES OFFRES

Article 9 – Ouverture des plis par la Commission de Passation des Marchés

9.1 La Commission de Passation des Marchés placée auprès du Maître d'Ouvrage ouvrira les plis en présence des représentants des fournisseurs qui souhaitent assister à l'ouverture des offres qui aura lieu le même jour que le jour du dépôt des offres et dans l'heure qui suit celle du dépôt des offres.

9.2 La Commission de Passation des Marchés sus-citée établira un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

Article 10 – Vérification de la conformité et comparaison des offres

La Commission de Passation des Marchés procédera à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres en procédant dans l'ordre suivant :

- l'examen de la conformité des offres, du point de vue des délais et spécifications techniques ;
- la vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- l'élaboration d'un tableau récapitulatif des offres.

Critères d'évaluation des offres :

Critères éliminatoires

- g) **Dossier administratif incomplet pour :**
 - Absence de la caution de soumission ;
 - Absence après un délai de 48 heures après le dépôt des offres, d'au moins une des pièces du dossier administratif à l'exception de la caution de soumission ;
 - Non-conformité après un délai de 48 heures après le dépôt des offres, d'au moins une des pièces du dossier administratif ;
 - Fausse déclaration ou pièce falsifiée ou non authentique.
- h) **Offre Technique incomplète pour absence de l'une des pièces suivantes :**
 - Avoir réalisé au moins une (01) Lettre Commande de la Fourniture et/ou installations/ Montage des équipements de provenderie et/ou Fourniture et montage des équipements similaires d'un montant global supérieur ou égal à dix millions (10 000 000) Francs CFA réalisés au cours des cinq (05) dernières années ;
 - Délai de réalisation des travaux 02 mois.
 - Non satisfaction, au moins, à 95% des critères essentiels
- i) **Offre financier incomplet ou absence de l'une des pièces suivantes :**
 - Absence de la lettre de soumission timbrée et signée ;
 - Absence du bordereau des prix (BP) ;
 - Absence du détail quantitatif et estimatif (DQE) et sous-détails des prix ;
 - Omission dans l'offre financière (Bordereaux de Prix, DQE) d'un prix quantifié ;
 - Capacité financière du soumissionnaire inférieure à vingt-cinq millions (25 000 000) F CFA ;

La comparaison des offres financières : la vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ; L'élaboration d'un tableau récapitulatif des offres.

- j) **Omission d'un prix quantifié ;**
- k) **Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;**
- l) **N'avoir pas obtenu au moins un total de 7 critères sur l'ensemble des 9 critères essentiels ;**

Critères essentiels

Les offres techniques

Les offres techniques seront notées suivant les critères essentiels ci-après :

- a) Présentation de l'offre, **01 critère**
- b) Note d'organisation et planning de livraison, **02 critères**
- c) Personnel, **01 critère**
- d) Matériels, **01 critère**
- e) Garantie, **01 critères**
- f) Service après-vente, **01 critère**
- g) Référence du soumissionnaire, **02 critère.**

Éléments constitutifs des Offres

Enveloppe A – Volume 1. : Dossier administratif

Le dossier administratif contiendra les pièces suivantes :

- A.1. La déclaration d'intention de soumissionner timbrée
- A.2. L'attestation de non faillite ;
- A.3. L'original de l'attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire délivrée par une banque agréée par le Ministre en charge des Finances ;
- A.4. La quittance d'achat de la demande de cotation (DC) ;
- A.5. L'original de la caution, de montant tel que précisé dans l'Avis de Demande de cotation, émis par une Banque ou une compagnie d'assurance de 1er ordre agréée par le MINFI, et d'un délai de validité de 30 jours à compter de la date limite de remise des offres (les chèques bancaires ou certifiés ne sont pas acceptés);
- A.6. L'original de l'attestation de non-exclusion des Marchés Publics délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;
- A.7. L'original de l'attestation signée du Directeur de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, ou d'un de ses représentants dûment mandatés, certifiant que le soumissionnaire est à jour de ses cotisations dues;
- A.8. L'original de l'attestation de non redevance ;
- A.9. Le registre de commerce ;
- A.10. La carte de contribuable/NUI ;
- A.11. Le Règlement de la Demande de Cotation (RDC) paraphé à chaque page, signé et cacheté à la dernière page ;
- A.12. Le modèle de projet de Marché paraphé à chaque page ;
- A.13. Le Descriptif de la fourniture paraphé à chaque page.

Les justifications administratives ci-dessus doivent dater de moins de trois (03) mois à la date initiale de remise des offres et être présentées conformément à l'article 90 du Décret 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics.

Enveloppe B – Volume 2 : Offre technique

- B.1. La description technique de la fourniture proposée accompagnée des fiches techniques ;
- B.2. La déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois dernières années, et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défailtantes établies par le Ministère des Marchés Publics ;
- B.3. Le certificat de garantie sur l'honneur ressortant la durée de garantie des équipements et fourniture (2 an minimum) ;
- B.4. La méthodologie (le délai et les modalités de livraison, de réalisation et d'installation) ;
- B.5. La description du service après-vente (**deux (02) ans minimum au-delà de la période de garantie**) : Le fournisseur décrira comment il compte assurer le service après-vente

dans le but de permettre une utilisation durable de la fourniture proposée. (Engagement formel par une attestation de service après-vente signée du soumissionnaire ressortant le descriptif du service après-vente) ;

B.6. Les références du fournisseur : Le soumissionnaire devra apporter la preuve de sa capacité à exécuter la fourniture, objet de la consultation, en produisant les références relatives aux fournitures exécutées au profit des administrations publiques, des collectivités territoriales décentralisées et des établissements publics ou privés au cours des dix dernières années, assorties de justificatifs (première et dernière page des contrats, bordereau de livraison et procès-verbaux de réception.)

B.7. La capacité financière délivrée par une banque de 1er ordre agréée par le Ministre en charge des Finances, d'un montant de **quinze millions (15 000 000) de F CFA.**

Enveloppe C. Volume 3 : Offre financière

Elle regroupe tous les éléments permettant de justifier le coût des prestations, à savoir :

C.1 La soumission proprement dite, en original rédigée selon le modèle joint, timbrée au tarif en vigueur, signée et datée ;

C.2 Le Bordereau des prix unitaires dûment rempli paraphé à chaque page et signé à la dernière page ;

C.3 Le détail estimatif dûment rempli, signée et datée ;

C.4 Le sous-détail des prix unitaires paraphé à chaque page.

NB : Les différentes parties d'un même dossier doivent obligatoirement être séparées par les intercalaires de couleur autre que la blanche, aussi bien dans l'original que dans les copies, de manière à faciliter son examen.

Expérience Générale :

Avoir sept (05) années d'expérience générale justifiées dans le Domaine du BTP et ou des Équipements et aménagements agro-industriels.

Expérience spécifique :

Avoir réalisé au moins une (01) Lettre Commande de la Fourniture et/ou installations/ Montage des équipements de provenderie et/ou Fourniture et montage des équipements similaires d'un montant global supérieur ou égal à dix millions (10 000 000) Francs CFA réalisés au cours des cinq (05) dernières années.

2.5 – ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE

Article 11 – Attribution de la lettre-commande

La Commission de Passation des Marchés proposera l'attribution de la lettre-commande au Fournisseur, dont elle aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du dossier de Consultation, et qu'elle est l'offre la moins-disante.

Article 12 – Communiqué de l'attribution de la lettre commande

Le Maître d'Ouvrage décidera de l'attribution et publiera le résultat de la lettre-commande dans le Journal des Marchés, par voie de presse et/ou par voie d'affichage en communiquant :

- a) le nom de l'attributaire,
- b) l'objet de la consultation,
- c) le montant de la lettre-commande et celui de chaque lot (s'il s'agit d'une consultation ayant donné lieu à un allotissement)
- d) le délai de livraison.

Article 13 – Signature de la lettre-commande

Dans les quinze (15) jours suivant l'attribution, la lettre commande sera signée par le Maître d'Ouvrage et sera notifiée au Fournisseur qui se chargera de l'enregistrer selon la procédure en vigueur.

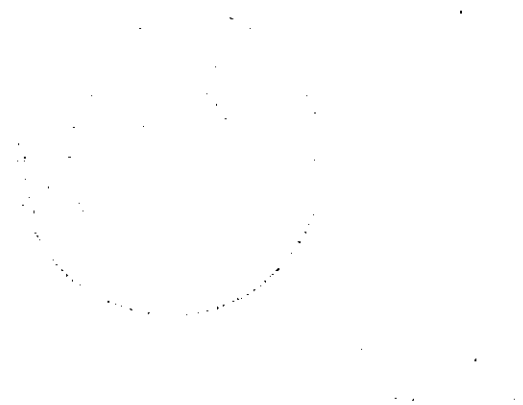
Article 14 – Corruption et manœuvres frauduleuses

Les Présidents et Membres de commission et les Fournisseurs doivent observer en tout temps, les règles d'éthiques professionnelles les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :

- (a) est coupable de « corruption » quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'une lettre-commande,
- (b) et est coupable de « corruption » quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même fournisseur sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents,
- (c) se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'une lettre-commande de manière préjudiciable au Maître d'Ouvrage.

« Manœuvres frauduleuses » comprend notamment toute entente ou manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver ainsi le Maître d'Ouvrage des avantages de cette dernière.

**SPECIFICATIONS TECHNIQUES ACQUISITION ET INSTALLATION D'UNE
UNITE DE FABRIQUE DE GLACE A GOUNOUGOU-LAGDO**



Spécifications techniques pour l'acquisition des équipements de provenderie des centres d'embouche bovine de Jakiri, Ndokayo et Faro en trois (03) Lots : Lot 1 : Jakiri, Lot 2 : Ndokayo et Lot 3 : Faro.

**EQUIPEMENTS DE PROVENDERIE DES CENTRES D'EMBOUCHE
BOVINE DE JAKIRI, NDOKAYO ET FARO**

- Spécifications techniques -
(ST)

Broyeur – mélangeur y compris Groupe électrogène

Balance de pesée des aliments

SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES EQUIPEMENTS			
Activités	Equipements et accessoires	Caractéristiques techniques	
Fabrication d'aliments	Broyeur Mélangeur y compris Groupe électrogène - (Broyeur Mélangeur)	Silo d'alimentation	
		Type	SG3
		Capacité	800 litres
		Equipements	<ul style="list-style-type: none"> - Détecteur de niveau électronique avec temporisation - Régulateur de débit par aspiration - Protection magnétique
		Broyeur	
		Type	BC
		Capacité	600 à 800 kg/heure
		Puissance	1450 à 7.5 KW
		Equipements	<ul style="list-style-type: none"> - 2 grilles perforées circulaires Ø4 -6 mm - 8 marteaux mobiles réversible sur 4 faces - Vitesse de rotation 3000tr/mn - Tuyauteries : acier galvanisé <ul style="list-style-type: none"> o Aspiration Ø100 mn o Refoulement Ø100 ou 150mn - Coffret comprenant <ul style="list-style-type: none"> o Démarreur Etoile triangle manuel o Ampèremètre pour contrôle de l'intensité absorbée o Contacteur de protection thermique
		Mélangeur vertical	
		Type	MV3
		Capacité	2000 litres
		Puissance	3 CV
		Equipements	<ul style="list-style-type: none"> - 2 manches à air de décompresseur - Bouche de vidange avec vanne à casque pour ensachage - Contacteur et protection thermique - Option : boîte de détente d'air vers le bas à 2 manches
		Convoyeur	
		Moteur	2 CV

SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES EQUIPEMENTS			
Activités	Equipements et accessoires	Caractéristiques techniques	
Fourniture énergie électrique	Broyeur Mélangeur y compris Groupe électrogène (Groupe électrogène 18 KVA)	Caractéristique général	
		Gamme	Diesel
		Fréquence (HZ)	50HZ
		Puissance nominale	12800 W
		Puissance maximale	14400 W
		Carburant	Gasoil
		Consommation	2,5 litres/heure
		Caractéristique moteur /alternateur	
		Tension	400-230V
		Bobinage	100% Cuivre
		Capacité de la batterie	45 Ah
		Régulateur de tension	AVR
		Dimension	
		Longueur(cm)	146
		Largeur (cm)	69
		Hauteur (cm)	104
		Poids Net (Kg)	340
		Accessoires	
			02 Filtres à gazoil
			02 courroies de distribution

SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES EQUIPEMENTS			
Activités	Equipements et accessoires	Caractéristiques techniques	
Pesée des aliments	Balance numérique	Type de balance	Forme numérique
		Précision	100 g
		Division	100 g
		Capacité maximale	200 kg
		Affichage du prix unitaire	Oui
		Ecran	LED/LCD
		Plateforme	40 cm
		Batterie rechargeable	6V/4AH, AC 220V
		Durée alimentation	Longue durée de 120 heures à partir d'une seule recharge

DELAIS D'EXECUTION DES PRESTATIONS : 02 mois.

Période de garantie 2 an (jusqu'à la réception définitive).

PERSONNEL

Pour permettre un bon suivi des livraisons du matériel dans les différents sites, l'entreprise devra disposer en son sein un personnel technique minimum possédant le profil suivant :

- Un technicien en fabrication mécanique pour le broyeur mélangeur (Bac+2 minimum en fabrication mécanique ou similaire) ;
- Un technicien en maintenance mécanique pour le groupe électrogène (Bac+2 minimum en fabrication mécanique ou similaire) ;

BORDEREAUX DES PRIX UNITAIRES

LOT1 : JAKIRI

N°	Désignation et description des travaux	Unité	Prix unitaires en chiffres (F CFA)	Prix unitaires en lettres (F CFA)
1	<p><u>Broyeur Mélangeur y compris Groupe électrogène de 18 KVA</u></p> <p>Ce prix rémunère à l'unité dans les conditions générales prévues au marché, l'ensemble des dispositions prises par l'Entreprise pour assurer la livraison et le fonctionnement du broyeur mélangeur et du groupe électrogène au niveau des différents sites des travaux, notamment à Jakiri, Faro et Ndokayo. Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> – la fourniture sur les sites des travaux et suivant les spécifications techniques du broyeur mélangeur et du groupe électrogène, intégrant les frais de transport, de carburant, lubrifiants et toutes autres sujétions ; – l'installation du broyeur mélangeur et du groupe électrogène sur les différents sites des travaux, intégrant les frais de main d'oeuvre et toutes autres sujétions ; – la mise en fonctionnement du broyeur mélangeur et du groupe électrogène au niveau des différents sites des travaux, intégrant les frais de main d'oeuvre, les différents tests de fonctionnement, le carburant, les lubrifiants et toutes autres sujétions. 	Unité		
2	<p><u>Balance de pesée des aliments</u></p> <p>Ce prix rémunère à l'unité dans les conditions générales prévues au marché, l'ensemble des dispositions prises par l'Entreprise pour assurer la livraison et le fonctionnement de la balance de pesée des aliments au niveau des différents sites des travaux, notamment à Jakiri, Faro et Ndokayo. Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> – la fourniture sur les sites des travaux et suivant les spécifications techniques, de la balance de pesée des aliments, intégrant les frais de transport, de carburant, lubrifiants et toutes autres sujétions ; – l'installation de la balance de pesée sur les différents sites des travaux, intégrant les frais de main d'oeuvre et toutes autres sujétions ; – la mise en fonctionnement de la balance de pesée au niveau des différents sites des travaux, intégrant les frais de main d'oeuvre, les différents tests de fonctionnement et toutes autres sujétions. 	Unité		

LOT 2 : NDOKAYO

N°	Désignation et description des travaux	Unité	Prix unitaires en chiffres (F CFA)	Prix unitaires en lettres (F CFA)
1	<p><u>Broyeur Mélangeur y compris Groupe électrogène de 18 KVA</u></p> <p>Ce prix remunère à l'unité dans les conditions générales prévues au marché, l'ensemble des dispositions prises par l'Entreprise pour assurer la livraison et le fonctionnement du broyeur mélangeur et du groupe électrogène au niveau des différents sites des travaux, notamment à Jakiri, Faro et Ndokayo. Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture sur les sites des travaux et suivant les spécifications techniques du broyeur mélangeur et du groupe électrogène, intégrant les frais de transport, de carburant, lubrifiants et toutes autres sujétions ; - l'installation du broyeur mélangeur et du groupe électrogène sur les différents sites des travaux, intégrant les frais de main d'oeuvre et toutes autres sujétions ; - la mise en fonctionnement du broyeur mélangeur et du groupe électrogène au niveau des différents sites des travaux, intégrant les frais de main d'oeuvre, les différents tests de fonctionnement, le carburant, les lubrifiants et toutes autres sujétions. 	Unité		
2	<p><u>Balance de pesée des aliments</u></p> <p>Ce prix remunère à l'unité dans les conditions générales prévues au marché, l'ensemble des dispositions prises par l'Entreprise pour assurer la livraison et le fonctionnement de la balance de pesée des aliments au niveau des différents sites des travaux, notamment à Jakiri, Faro et Ndokayo. Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture sur les sites des travaux et suivant les spécifications techniques, de la balance de pesée des aliments, intégrant les frais de transport, de carburant, lubrifiants et toutes autres sujétions ; - l'installation de la balance de pesée sur les différents sites des travaux, intégrant les frais de main d'oeuvre et toutes autres sujétions ; - la mise en fonctionnement de la balance de pesée au niveau des différents sites des travaux, intégrant les frais de main d'oeuvre, les différents tests de fonctionnement et toutes autres sujétions. 	Unité		

LOT 3 : FARO

N°	Désignation et description des travaux	Unité	Prix unitaires en chiffres (F CFA)	Prix unitaires en lettres (F CFA)
1	<p><u>Broyeur Mélangeur y compris Groupe électrogène de 18 KVA</u></p> <p>Ce prix remunère à l'unité dans les conditions générales prévues au marché, l'ensemble des dispositions prises par l'Entreprise pour assurer la livraison et le fonctionnement du broyeur mélangeur et du groupe électrogène au niveau des différents sites des travaux, notamment à Jakiri, Faro et Ndokayo. Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture sur les sites des travaux et suivant les spécifications techniques du broyeur mélangeur et du groupe électrogène, intégrant les frais de transport, de carburant, lubrifiants et toutes autres sujétions ; - l'installation du broyeur mélangeur et du groupe électrogène sur les différents sites des travaux, intégrant les frais de main d'oeuvre et toutes autres sujétions ; - la mise en fonctionnement du broyeur mélangeur et du groupe électrogène au niveau des différents sites des travaux, intégrant les frais de main d'oeuvre, les différents tests de fonctionnement, le carburant, les lubrifiants et toutes autres sujétions. 	Unité		
2	<p><u>Balance de pesée des aliments</u></p> <p>Ce prix remunère à l'unité dans les conditions générales prévues au marché, l'ensemble des dispositions prises par l'Entreprise pour assurer la livraison et le fonctionnement de la balance de pesée des aliments au niveau des différents sites des travaux, notamment à Jakiri, Faro et Ndokayo. Il comprend notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la fourniture sur les sites des travaux et suivant les spécifications techniques, de la balance de pesée des aliments, intégrant les frais de transport, de carburant, lubrifiants et toutes autres sujétions ; - l'installation de la balance de pesée sur les différents sites des travaux, intégrant les frais de main d'oeuvre et toutes autres sujétions ; - la mise en fonctionnement de la balance de pesée au niveau des différents sites des travaux, intégrant les frais de main d'oeuvre, les différents tests de fonctionnement et toutes autres sujétions. 	Unité		

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

DQE LOT1 : JAKIRI

N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire (F CFA)	Prix total (F CFA)	Délai de livraison	Lieu de Livraison
1	Broyeur Mélangeur y compris Groupe électrogène 18 KVA	Unité	01				
2	Balance de pesée des aliments	Unité	01				
Total général HT							
TVA 19.25%							
IR (...%)							
NET A MANDATER							
TOTAL TOUTES TAXES COMPRISES (TTC)							

Arrêté le présent détail estimatif à la somme Toutes Taxes Comprises de :

DQE LOT 2 : NDOKAYO

N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire (F CFA)	Prix total (F CFA)	Délai de livraison	Lieu de Livraison
1	Broyeur Mélangeur y compris Groupe électrogène 18 KVA	Unité	01				
2	Balance de pesée des aliments	Unité	01				
Total général HT							
TVA 19.25%							
IR (...%)							
NET A MANDATER							

TOTAL TOUTES TAXES COMPRISES (TTC)	
---	--

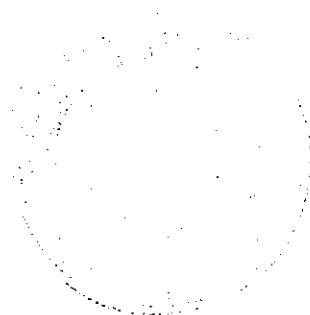
Arrêté le présent détail estimatif à la somme Toutes Taxes Comprises de :

DQE LOT 3 : FARO

N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix unitaire (F CFA)	Prix total (F CFA)	Délaï de livraison	Lieu de Livraison
1	Broyeur Mélangeur y compris Groupe électrogène 18 KVA	Unité	01				
2	Balance de pesée des aliments	Unité	01				
Total général HT							
TVA 19.25%							
IR (...%)							
NET A MANDATER							
TOTAL TOUTES TAXES COMPRISES (TTC)							

Arrêté le présent détail estimatif à la somme Toutes Taxes Comprises de :

PIECE N°II
MODELES D'ANNEXES



3.1-LETTRE DE SOUMISSION

Date.....

Consultation N°...../DCO/MINEPIA/CSPM PDCVEP/UCP/SPM/Stg PM1/2024 du _____

Au
Coordonnateur National du PDCVEP

M.....

Après avoir examiné le dossier de consultation dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous, soussignes, offrons de fournir et de livrer

.....
.....

conformément à la demande de consultation et pour la somme de..... F CFA (en lettres). Hors Taxe sur la valeur ajoutée et Toutes Taxes comprises..... F CFA (en chiffres). Hors Taxe sur la valeur ajoutée et Toutes Taxes comprises.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer les fournitures selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif et Quantitatif.

Nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de..... (Nombre de jours) à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la lettre d'invitation à soumissionner ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de la période.

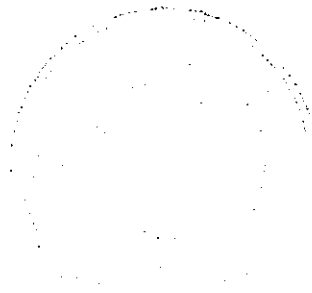
Jusqu'à ce qu'une lettre-commande en bonne et due forme soit préparée et signée, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution d'une lettre-commande, constituera une lettre-commande nous obligeant réciproquement.

Le.....

Signature.....

Nom et qualité du signataire

Pour le compte du candidat



COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES AUPRÈS DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES CHAINES DES VALEURS DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PISCICULTURE.

Consultation :N°...../DCO/MINEPIA/CSPM-PDCVEP/UCP/SPM/Stg PM1/2024 du.....

Pour.....

Date limite de remise des offres.....

3.4-TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES

N°	Nom des soumissionnaires	Adresse	Conformité de l'offre		Livraison		Prix total TTC	Observations
			Oui	Non	Délai	Lieu		
1								
2								
3								
4								
5								
6								

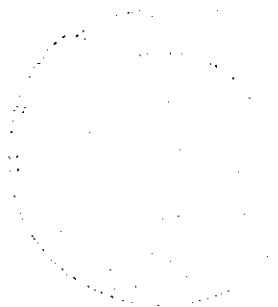
7								
8								
9								
10								

Membre de la commission de passation des marchés

Nom

Fonction

Signature



PIECE N° IV
PROJET DE LETTRE-COMMANDE

LETTRE-COMMANDE N °...../DCO/MINEPIA/CSPM PDCVEP/UCP/SPM/Stg
PM1/2024

PASSEE

APRES.....

.....

POUR LA

FOURNITURE.....

.....

TITULAIRE:.....

.....

ADRESSE:.....

.....

BP :.....

.....

TEL :.....

.....

FAX :.....

.....

OBJET :.....

.....

LIEU DE

LIVRAISON :.....

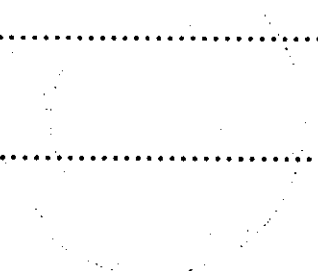
.....

MONTANT :.....

.....F CFA TTC

(.....F CFA

TOUTES TAXES COMPRISES)



DELAI :.....
FINANCEMENT :.....
IMPUTATION :.....
SOUSCRITE LE :.....
SIGNEE LE :.....
NOTIFIEE LE :.....
ENREGISTREE LE :.....

-
- (1) Sigle du Maître d’Ouvrage ou Maître d’Ouvrage Délégué
 - (2) Exercice Budgétaire

ENTRE :.....
.....

Représenté

par :.....
.....

Ci-après désignée :

« LE MAITRE D’OUVRAGE » (OU LE MAITRE D’OUVRAGE DELEGUE)

D’UNE PART, ET

LA

SOCIETE:.....
.....

BP:.....
.....

TEL:.....
.....

FAX:.....
.....

Représentée

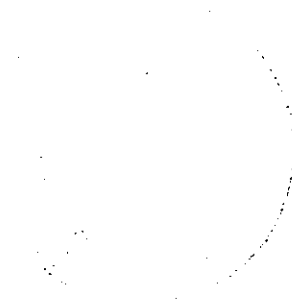
par:.....
.....

ci-après désignée:

« LE FOURNISSEUR »

D'AUTRE PART,

IL A ETE ARRETE CE QUI SUIIT :



Sommaire

CHAPITRE I : GENERALITES

Article 1 - OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE

Article 2 - PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE

Article 3 - PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE

Article 4 - TEXTES GENERAUX

Article 5 - ATTRIBUTIONS DU CHEF DE SERVICE ET DE L'INGENIEUR

Article 6 - DELAI ET LIEU DE LIVRAISON

Article 7 - DOMICILE DU FOURNISSEUR

CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE COMMANDE

Article 8 - ROLE ET RESPONSABILITE DU FOURNISSEUR

Article 9 - CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Article 10 - DESCRIPTION DES FOURNITURES

Article 11 - INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR

Article 12 - RECEPTIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR

Article 12 - RECEPTION DES FOURNITURES

Article 13 - GARANTIE

Article 14 - ASSURANCE ET TRANSPORT

CHAPITRE III : DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 15 – GENERALITES – PRIX

Article 17 – MODALITES DE PAIEMENT

Article 18 – DOMICILIATION BANCAIRE

Article 19 – REGIME FISCAL

Article 20 – TIMBRE ET ENREGISTREMENT

CHAPITRE IV : DISPOSITIONS DIVERSES

Article 21 - EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE

Article 22 - LITIGES

Article 23 - RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE

Article 24 - VALIDITE DE LA LETTRE-COMMANDE

CHAPITRE I GENERALITES

Article 1^{er} - OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente lettre-commande a pour objet l'acquisition des équipements de provenderie des centres d'embouche bovine de Jakiri, Ndokayo et Faro en trois Lots : Lot 1 : Jakiri, Lot 2 : Ndokayo et Lot 3 : Faro.

La description de cette fourniture est indiquée à l'article 10 ci-après.

Article 2 – PROCEDURE DE PASSATION DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente lettre commande est passée suivant les procédures nationales selon le code des marchés publics en vigueur au Cameroun.

Article 3 – PIECES CONSTITUTIVES DE LA LETTRE-COMMANDE

Les pièces contractuelles constitutives de la présente lettre-commande sont par ordre de priorité :

- Le présent Cahier des Clauses Administratives Particulières,
- La soumission du fournisseur et ses propositions dans toutes,
- Les dispositions non contraires aux Cahiers de Clauses Techniques et des Clauses Administratives Particulières ci-dessus cités,
- Le détail estimatif,
- Le bordereau descriptif quantitatif.

Article 4 – TEXTES GENERAUX

La présente lettre-commande est soumise :

- Au décret n°95/101 du 09 juin 1995 portant réglementation des Marchés Publics au Cameroun.
- Au décret n°2000/155 du 30 juin 2000 modifiant et complétant certaines disposition du décret n°95/101/du 09 juin 1995.
- Au Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de fournitures et services mis en vigueur par l'arrêté n°3430 du Octobre 1959.
- Au décret n°2002/030 du 28 Janvier 2002 portant création, organisation et fonctionnement des Commission des Marchés Publics.
- Au décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics.

Article 5 – ATTRIBUTIONS DU CHEF DE SERVICE ET DE L'INGENIEUR

Pour l'application des dispositions de la présente lettre-commande, il est précisé que :

- Les attributions du Chef de Service sont dévolues à veiller au respect des Clauses Administratives, Techniques et Financières et des délais contractuels.
- Les attributions de l'ingénieur sont exercées par : Le Responsable Infrastructure, ci-après désigné l'Ingénieur .

Article 6 – DELAI ET LIEU DE LIVRAISON

Le délai de livraison des fournitures et matériels est fixé à trois (03) mois à compter de la date de notification de la présente lettre-commande.

Les livraisons se feront dans la localité de _____ sur site.

Article 7 – domicile du fournisseur

Le Fournisseur fait élection de domicile

à :

B.P :

TEL. :

FAX :

Toutes les notifications lui seront valablement faites à cette adresse.

**CHAPITRE II
EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE**

Article 8 – ROLE RESPONSABILITE DU FOURNISSEUR

Le Fournisseur a pour mission d’assurer la fourniture d’équipements tels que décrit dans l’article 10 sous le contrôle du Responsable Infrastructure (l’Ingénieur voir Article5) et ce conformément aux règles et normes en vigueur au Cameroun et aux spécifications de la présente lettre-commande.

Article9 – CONSISTANCE DES PRESTATIONS

Les prestations du Fournisseur comprennent l’achat des équipements, livraison, la réalisation, l’installation, les frais de recette technique et d’assurance.

Article 10 – DESCRIPTION DES FOURNITURES

Les prestations comprennent la fourniture de :

Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) est relatif à l’acquisition des équipements de provenderie des centres d’embouche bovine de Jakiri, Ndokayo et Faro en trois Lots : Lot 1 : Jakiri, Lot 2 : Ndokayo et Lot 3 : Faro.

Consistance des prestations

Les prestations faisant l’objet du présent lot unique comprennent la livraison :

- Broyeur – mélangeur y compris Groupe électrogène
- Balance de pesée des aliments.

Article 11 – INFORMATIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE FOURNISSEUR

.....
.....
.....

Article 12 – RECEPTION DES FOURNITURES

Le Maître d’Ouvrage (ou le Maître d’Ouvrage Délégué) fixera la date de la réception qui sera effectuée en présence du Fournisseur par une commission composée comme suit :

1. Le Coordonnateur National PDCVEP ou son représentant - Président ;
2. Le Directeur du Développement de la Production Animale ou son représentant, Membre;
3. Le Chef de Service du Marché, Membre ;

4. L'Ingénieur du Marché, Rapporteur ;
5. Le Spécialiste en Passation des Marchés PDCVEP, Membre ;
6. Le Responsable Administratif et Financier du PDCVEP, Membre ;
7. Le Chef de la Cellule de suivi du MINEPLA, Observateur ;
8. Le Représentant du MINMAP, Observateur.

Elle vérifiera la conformité de la fourniture avec les prescriptions de la lettre-commande et décidera s'il y a lieu ou non de prononcer la réception.

En cas de non-conformité de la fourniture, le Fournisseur sera incité à remplacer à ses frais la fourniture incriminée.

En cas de Fourniture conforme, la commission prononcera la réception. Il sera alors dressé un procès-verbal de réception signé par tous les membres de la commission et par le Fournisseur. Ce procès-verbal se prononce sur la quantité du matériel, la qualité des emballages et le respect des clauses contractuelles.

Les membres de la commission de réception sont convoqués au moins dix jours avant la date de réception, le fournisseur est convoqué à la réception par courrier au moins dix (10) jours avant la date de la réception. Il est tenu d'y assister (ou de s'y faire représenter). Il assiste à la réception en qualité d'observateur. Son absence équivaut à l'acceptation sans réserve des conclusions de la commission de réception.

La Commission examine le procès-verbal des opérations préalables à la réception et procède à la réception provisoire des prestations s'il y a lieu.

Article 13 – GARANTIE

Les garanties commerciales habituelles visées aux clauses générales et résultant d'une défectuosité ou d'une altération précoce du matériel sont à la charge du fournisseur.

Cautionnement définitif

Le cautionnement définitif est fixé à 5% du montant TTC du marché.

Il est constitué et transmis au chef du service du marché dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de notification de la lettre commande marché.

Le cautionnement sera restitué, ou la garantie libérée, dans un délai d'un mois suivant la date de réception provisoire des prestations, à la suite d'une main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du fournisseur.

Cautionnement de garantie

La retenue de garantie est fixée à 10% du montant TTC du marché.

La restitution de la retenue de garantie ou du cautionnement sera effectuée dans un délai d'un mois après la réception définitive sur main levée délivrée par le Maître d'Ouvrage après demande du fournisseur.

Article 14 – ASSURANCE

Les risques de toutes natures pendant le transport jusqu'au lieu de livraison doivent être couverts par une assurance prise par le Fournisseur. Le Maître d'Ouvrage (ou le Maître d'Ouvrage Délégué) doit être dégagé de toutes obligations.

L'assurance doit représenter cent dix pour cent (110%) de la valeur CAF des fournitures « magasin à magasin » sur une base « tous risques », y compris les risques de guerre et de grève, dans une monnaie librement convertible. Le Maître d'Ouvrage (ou le Maître d'Ouvrage Délégué) doit être désigné comme bénéficiaire.

CHAPITRE III DISPOSITIONS FINANCIERES

Article 15 – GENERALITES – PRIX

Le Fournisseur est réputé avoir une parfaite connaissance de toutes les suggestions imposées pour l'exécution des prestations et de toutes les conditions locales susceptibles d'influer sur cette exécution.

Les prix de la présent lettre-commande sont fermes et non révisables. Ils tiennent compte obligatoirement de toutes les fournitures, frais, faux frais et aléas, et sont entendus toutes taxes comprises.

Article 16 – MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE

Le montant total de la présente lettre-commande s'élève à la somme de : (Montant en chiffres).....FCFA TTC (Montant en lettres).....

.....
.....
FRANCS CFA TOUTES TAXES COMPTISES) conformément au détail estimatif joint en annexe.

Article 17- MODALITES DE PAYEMENTS

17.1 Avance de démarrage

Dès la notification du marché au fournisseur, un acompte correspondant à 20% du montant de la lettre-commande, toutes taxes comprises peut être accordé au titulaire de la lettre-commande, sur sa demande.

Cet acompte est cautionné à cent pour cent (100%) par une banque de premier ordre agréée par le ministère chargé des Finances.

17.2 Echelonnement des paiements

Les paiements s'effectueront au prorata des prestations exécutés et déduction faite de l'acompte.

Le fournisseur est rémunéré sur présentation des factures après réception des fournitures.

Article 18- DOMICILIATION BANCAIRE

Le Maître d'Ouvrage (ou le Maître d'Ouvrage Délégué) se libérera des sommes dues au titre de la présente lettre-commande par revirement au compte bancaire N°.....ouvert auprès de la (Nom de la Banque).....

.....
au nom de (Fournisseur).....
.....
.....

Article 19 – REGIME FISCAL

La présente lettre-commande est soumise à tous les droits et taxes en vigueur dans la République du Cameroun.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) est à la charge Le maître d’ouvrage (ou le maître d’ouvrage délégué).

Article 20 – TIMBRE ET ENREGISTREMENT

Sept (07) exemplaires originaux de la présente lettre-commande sont à timbrer et à enregistrer par les soins du Fournisseur et à ses frais, conformément à la réglementation en vigueur.

CHAPITRE IV

DISPOSITIONS DIVERSES

Article 21 - EDITION ET DIFFUSION DE LA LETTRE-COMMANDE

Quinze (15) exemplaires de la présente lettre-commande sont édités et diffusés.

Article 22 -LITIGES

Tout litige survenant entre les parties contractantes fera l’objet d’une tentative de conciliation par entente directe.

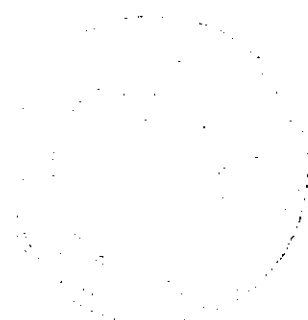
A défaut le règlement à l’amiable, tout différend découlant de la présente lettre-commande sera définitivement tranché par la juridiction camerounaise compétente.

Article 23 – RESILIATION DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente lettre-commande peut être résiliée dans les conditions et formes prévues par la réglementation en vigueur.

Article 24 – VALIDITE DE LA LETTRE-COMMANDE

La présente lettre commande ne sera valide qu’après la signature par le Maître d’Ouvrage (ou le Maître d’Ouvrage Délégué) et n’entrera en vigueur qu’à sa notification au Fournisseur.



PAGE.....ET DERNIERE DE LA LETTRE-COMMANDE
N°/DCO/MINEPIA/CSPM PDCVEP/UCP/SPM/Stg PM1/2024
APRES CONSULTATION AVEC LA SOCIETE : (Raison social et adresse du
Fournisseur)

.....
.....

POUR LA
FOURNITURE.....
.....

MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE : (en
chiffres)FCFA TTC (en
lettres.....
..... FRANCS CFA TOUTES TAXES
COMPRISES)

DELAI
D'EXECUTION :.....
.....

LU ET ACCEPTE LE
FOURNISSEUR

....., le.....
(Lieu de signature) (Date)

SIGNEE PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE (OU LE MAÎTRE D'OUVRAGE DELEGUE)

....., le.....
(Lieu de signature) (Date)

ANNEXES

Annexe 1 : Grille d'évaluation

GRILLE D'EVALUATION

ENTREPRISE :

Critères essentiels

DESIGNATION		EVALUATION	
		OUI	NON
1- Présentation de l'offre			
	Respect de l'ordre d'agencement des pièces et chaque partie doit être séparée par des intercalaires de couleur autre que la blanche.		
2- Note d'organisation et Planning de livraison			
	Organisation et Planning		
	Délai de livraison inférieur ou égale à 180 jours		
3- Garantie			
	Durée de garantie des équipements supérieur ou égale à un (01) an ;		
	Attestation de garantie signée du soumissionnaire pour assistance technique durant la période de garantie		
4- Personnel			
	Le soumissionnaire a fourni le minimum de personnel requis		
5- Matériel			
	Le soumissionnaire a fourni le minimum de matériel requis		
6- Service après-vente			
	Engagement formel par une attestation de service après-vente signée du soumissionnaire ressortant le descriptif du service après-vente (deux (02) ans minimum au-delà de la période de garantie).		
7- Références (RF) du soumissionnaire dans les marchés de fournitures			
<i>(Le soumissionnaire devra apporter la preuve de sa capacité à exécuter la fourniture, objet de la consultation, en produisant les références relatives aux fournitures similaires exécutées au profit des administrations publiques, des collectivités territoriales décentralisées et des établissements publics au cours des 05 dernières années, assorties de justificatifs (première et dernière pages des contrats, bordereau de livraison et procès-verbaux de réception)</i>			
	02 Références dans les marchés de fournitures, équipements, réalisation et installation de provenderie .		

Annexe 2 : LISTE DES BANQUES ET ASSURANCES

MINISTÈRE DES FINANCES

LISTE DES BANQUES ET COMPAGNIES D'ASSURANCE AGREES ET HABILITEES A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS EN 2022

I. BANQUES

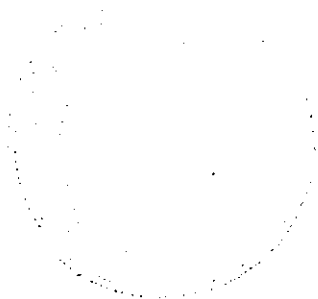
1. Afriland First Bank (AFB), B.P. 11 834, Yaoundé;
2. BANGE Bank Cameroon (BANGE CMR), B.P. 31 692, Yaoundé;
3. Banque Atlantique Cameroon (BACM), B.P. 2 933, Douala;
4. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME), B.P. 12 562, Yaoundé;
5. EGBI Bank Cameroon (EGBIBANK Cameroon), B.P. 560, Douala;
6. Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit (BICEC), B.P. 1 925, Douala;
7. Citibank Cameroon (Citibank Cameroon), B.P. 4 571, Douala;
8. Commercial Bank Cameroon (CBC), B.P. 3 004, Douala;
9. Credit Commercial de Afrique Bank (CCA-Bank), B.P. 6 573, Yaoundé;
10. Ecobank Cameroon (ECOBANK), B.P. 512, Douala;
11. National Financial Credit Bank (NFC-Bank), B.P. 6 573, Yaoundé;
12. Société Commerciale de Banque Cameroun (SCB-Cameroun), B.P. 300, Douala;
13. Société Générale Cameroon (SGC), B.P. 4 042, Douala;
14. Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC), B.P. 1 714, Douala;
15. Union Bank of Cameroon (UBC), B.P. 15 569, Douala;
16. United Bank for Africa (UBA), B.P. 2 088, Douala;

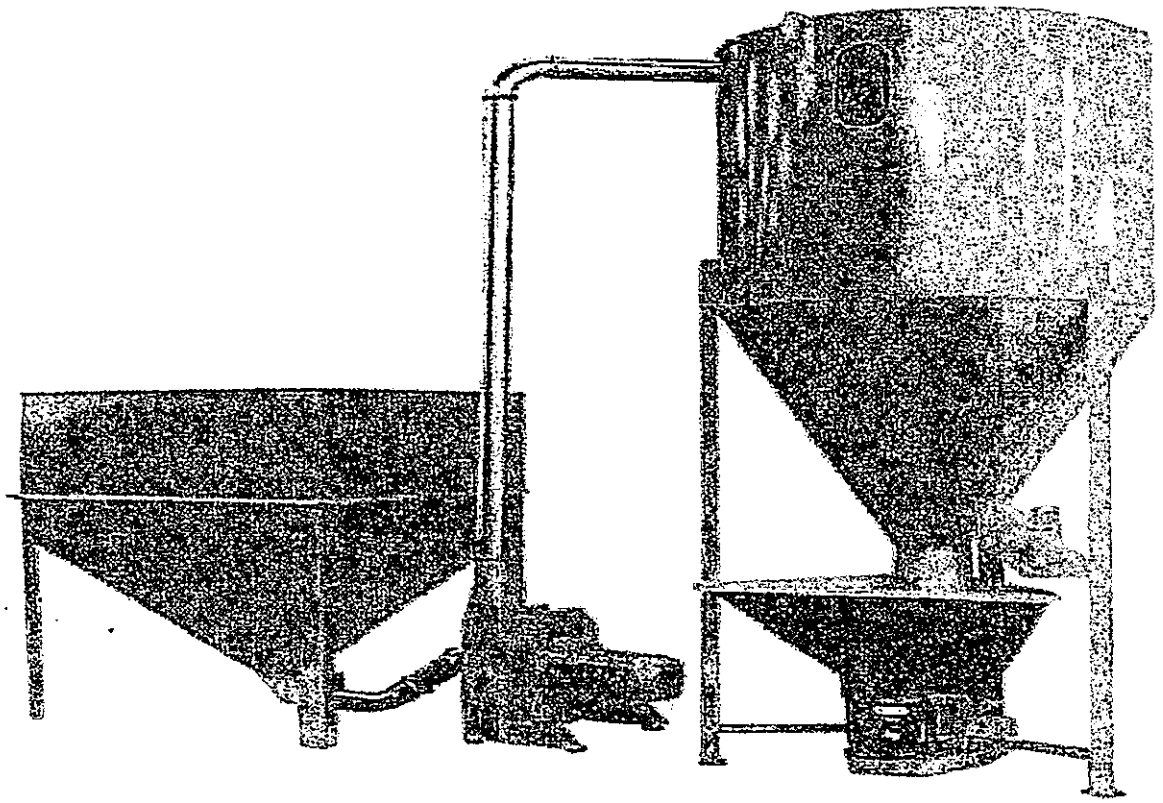
II. COMPAGNIES D'ASSURANCES

17. ACTIVA Assurances, B.P. 12 970, Douala;
18. AREA Assurances, B.P. 13 584, Douala;
19. ATLANTIQUE Assurances Cameroon (ARDT), B.P. 3 073, Douala;
20. CHANAS Assurances, B.P. 109, Douala;
21. CPA S.A., B.P. 54, Douala;
22. NSIA Assurances, B.P. 2 719, Douala;
23. PRO ASSUR, B.P. 5 963, Douala;
24. Prudential Beneficial General Insurance, B.P. 2 338, Douala;
25. ROYAL ONYX Insurance Cie, B.P. 12 230, Douala;
26. SAAR, B.P. 1 071, Douala;
27. SANLAM Assurances Cameroon, B.P. 12 125, Douala;
28. ZENTHE Insurance, B.P. 1 540, Douala;

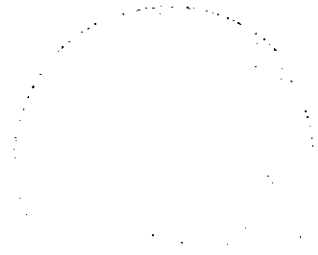
Le Ministre des Finances
Louis Paul MOTAZE

Annexe 2 : Schémas illustratifs

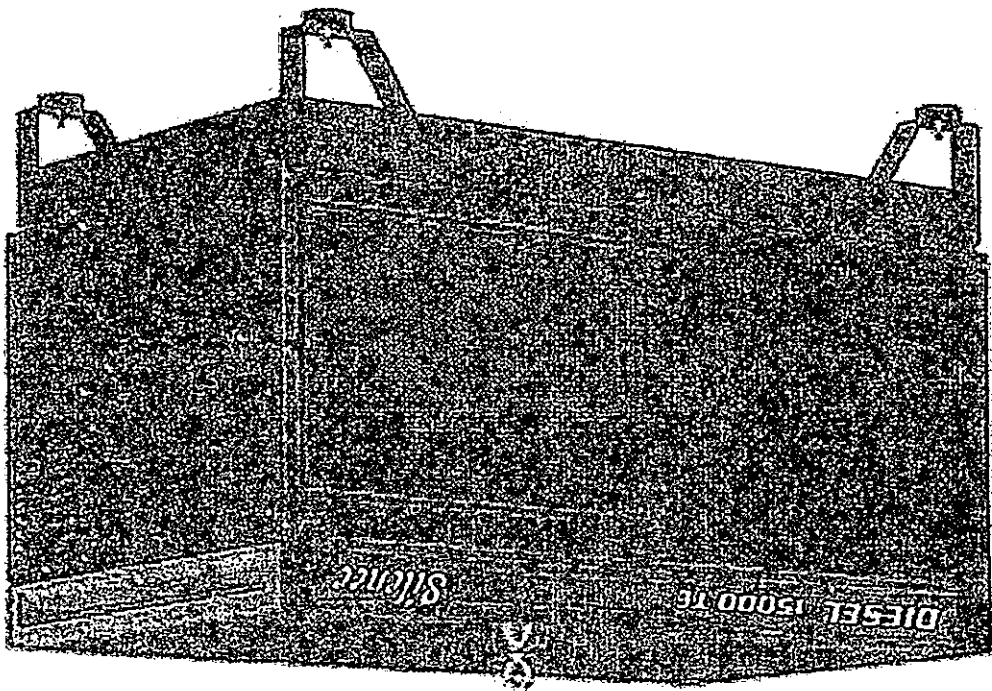


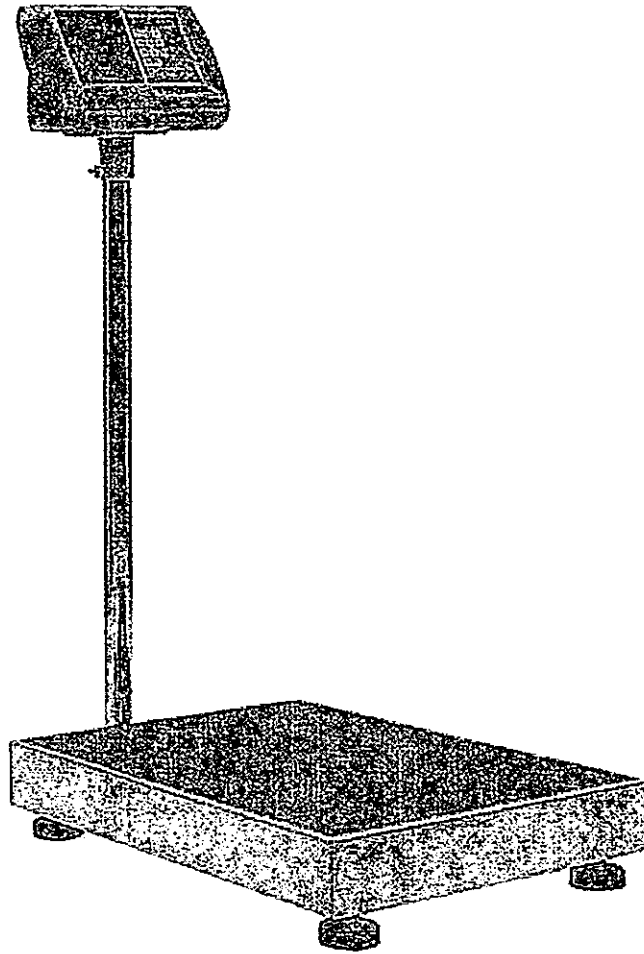


Broyeur - Mélangeur



Groupe électrogène





Balance de pesée des aliments